

ORDRE DU JOUR

DECLARATION LIMINAIRE FO.

■ Point N° 1 - Approbation du Procès Verbal de la séance du 24 mars 2015.

■ Point N° 2 - Conséquences du transfert des activités mixtes.

■ Point N° 3 - Déploiement d'un Gestionnaire d'Affaires.

Vos représentant FO
Pour GRDF :
Valérie LAPORTE
et Patrick MOUTTE (RS)

Pour Enedis :
Luc GERMAIN
et Estelle DEVOS (RS)

Déclaration Liminaire FO Énergie et Mines

Les citoyens ont élu Emmanuel Macron, Président de la République, rejetant l'extrême droite.

Pour une partie des Français, il incarne une forme de renouveau et de modernité.

Pour autant, FO Énergie et Mines n'oublie pas qu'Emmanuel MACRON est avant tout un Président qui se revendique réformiste et progressiste. Il aura une responsabilité immense. Pour nous, il devra, dans le respect des processus démocratiques, sans précipitation contre-productive, ramener l'espoir dans la population et les travailleurs, apaiser les tensions en réglant les causes à l'origine de la double fracture, sociale et territoriale.

Depuis des années, FO Énergie et Mines met l'accent sur la nature socialement dégradante, économiquement inefficace et démocratiquement dangereuse des politiques économiques et sociales menées aux plans européen et national.

Pour FO Énergie et Mines, l'approche qui sera faite par son gouvernement, concernant la loi du travail, tant sur le contenu que sur la méthode, sera révélatrice de l'orientation sociale qu'il souhaite donner à son mandat.

Par ailleurs, FO Énergie et Mines a les plus grandes craintes sur la Politique Énergétique que souhaite mener ce nouveau Président. En effet, il a eu l'occasion de se prononcer en faveur d'un marché européen unique de l'énergie !

Sans vouloir moduler, réviser ou modifier un programme, FO Énergie et Mines attend de ce nouveau gouvernement, qu'il ne s'enferme pas dans des certitudes paralysantes, respecte la liberté de négociation et la concertation sociale.

C'est dans cet esprit que FO Énergie et Mines rencontrera le Président de la République.

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 mars 2015

Le PV de la séance du 24 mars 2015 est porté à l'approbation des membres de la Délégation Spéciale des CCE.

Suite à une intervention de la CFDT en séance, des remarques complémentaires seront annexées au PV.

Au regard de l'originalité de la situation et même si ce cas est intégré au sein du Règlement Intérieur des CCE, FO Énergie et Mines s'est abstenue étant donné qu'elle n'a pas eu connaissance, en amont, des éléments complémentaires qui seront joints au PV.

Le PV est approuvé (33 voix)

Pour : CGT et CFE

Contre : CFDT

Abstention : FO Energie et Mines

Point 2 : Conséquences du transfert des activités mixtes des UCF aux DR Electricité, DR gaz et aux USR dans le cadre des projets industriels d'ENEDIS et de GRDF

Le processus de concertation sur ce sujet est engagé depuis longtemps déjà et a été rendu nécessaire par les ruptures technologiques imposées par GAZPAR et LINKY.

L'anticipation de la Direction sur ce dossier a été un choix face à la décroissance attendue de la volumétrie de l'activité clientèle : une décroissance de 85 % des activités techniques clientèles post-Linky, est constatée à ce jour.

Par ailleurs, elle permet aussi de donner de la lisibilité sur l'emploi pour le personnel impacté dans le respect du corps social de l'entreprise.

Sur ce dossier, la Délégation Spéciale a la mission de regarder les impacts pour les activités mixtes une fois les projets des deux entreprises déclinés.

Positionnement de FO Énergie et Mines sur ce dossier

FO Énergie et Mines est surpris de la présentation de ce dossier. Pour nous, cette présentation requiert un double avis : l'un sur la convergence ; l'autre sur le groupe dédié à la relève (CPC-R). La clarté du document n'est donc pas au rendez-vous.

À noter que le déploiement des UCF sera abordé plus précisément dans les CCE respectifs de chaque entreprise.

Par ailleurs, à aucun moment, nous ne retrouvons dans le dossier un vrai processus d'accompagnement et d'identification au niveau de la GPEC.

Sur ce dossier, la Direction s'engage et/ou a confirmé les points suivants :

- Ce dossier ne pose pas 2 sujets distincts, mais traite des impacts sur les activités mixtes. La Direction entend que nous en faisons une lecture différente.
- Le management des CPC-R sera assuré par le manager « maille 8 ».
- Le dispositif d'animation perdure et reste identique dans le mode de fonctionnement après transfert.
- L'accord réorganisation 2010 s'applique.
- Des conventions seront établies, au plus tard mi-2018, pour l'ensemble des salariés des CPC-R afin de leur donner de la visibilité en termes de perspective d'emploi.
- Le déploiement des compteurs Linky s'opère de manière nominale.
- Le CE USR sera consulté dans le cadre de cette transformation.
- L'arrivée des agents de la CPC-R à l'USR sera sécurisée. En dehors de l'hébergement, les USR n'auront pas à entrer dans le management du dispositif.
- Les agents conserveront leurs horaires de travail (ATT) au moment du transfert.
- Les rôles de l'AI et de l'APPI seront clarifiés au prochain CCE ENEDIS. En effet, l'APPI n'est pas encore aux attendus dans le fonctionnement tel que souhaité. L'APPI doit avoir une vision de l'ensemble de la programmation/planification sur tout le territoire.
- L'évolution et les métiers des agents des CPC en UCF seront clarifiés.
- Un interlocuteur unique dédié au pilotage des CPC-R est identifié à la maille 8. Cette cohabitation métier est nécessaire pour retransmettre les exigences ENEDIS et GRDF.
- Un cadre de cohérence plus clair et homogène partout en France sera présenté en CE des USR.

Déclaration FO Énergie et Mines

Vous nous présentez ce jour, pour avis, le dossier sur les conséquences du transfert des activités mixtes des UCF aux DR et aux USR dans le cadre des projets industriels d'ENEDIS et de GRDF.

Pour FO Énergie et Mines, cette présentation est tendancieuse. Il s'agit, pour nous, d'une compilation de 2 sujets, que nous considérons comme distincts, au sein d'un même document dont l'un est la conséquence des impacts de l'autre.

En effet, dans la première partie vous abordez la convergence auprès des DR élec et gaz et la fermeture des UCF ; alors que la seconde partie est consacrée à l'organisation des CPC-R, de leurs activités, de leur devenir.

Sur le 1^{er} point, de nombreuses interrogations persistent.

Pour, FO Énergie et Mines, tant à ENEDIS qu'à GRDF, nous ne pouvons que constater que les organisations projetées ne présentent pas des projets suffisamment matures en ce qui concerne les futures conditions de travail des salariés et la qualité de service rendu aux clients.

En ce qui concerne le 2^{ème} point qui touche plus particulièrement l'organisation des CPC-R, l'évolution de leurs activités et leurs changements de rattachement d'établissement,

FO Énergie et Mines considère que ce dossier n'apporte aucune garantie à moyen terme pour les agents travaillant dans cette activité. En effet, si à ce jour vous garantissez le basculement en équipe constituée et le maintien sur sites des agents concernés, qu'en sera-t-il fin 2018 ?

FO Énergie et Mines ne peut que regretter qu'un plan d'action ne soit pas mis en œuvre dès aujourd'hui pour anticiper les impacts identifiés pour 2019.

En conséquence, FO Énergie et Mines demande :

- Une vraie GPEC à compter de la fin de cette année;
- Un accompagnement professionnel et individuel des salariés qui ne pourront ou ne souhaiteront pas perdurer dans cette activité et dont la pérennité est remise en cause.

Ainsi, les agents pourront aborder plus sereinement leur avenir dans l'entreprise.

Nous constatons une nouvelle fois que les USR sont impactées, elles aussi, par le projet convergence. En l'occurrence, FO Énergie et Mines demande à ce que ces agents bénéficient de l'ensemble des mesures salariales complémentaires et spécifiques qui ont été accordées dans l'accompagnement de ce projet.

À la lecture de ce constat, la Délégation FO Énergie et Mines ne donnera pas son aval.

VOTE

Contre : FO, CGT et CFDT (30 voix)

Pour : CFE (7 voix)

Point 3 : Déploiement d'un Gestionnaire d'Affaires en remplacement de l'actuel portail RH : impact sur les utilisateurs et modalités d'accompagnement

– pour information –

Pour la Direction, le Gestionnaire d'Affaires vise à remplacer l'actuel Portail RH en proposant une interface d'échange plus moderne et plus interactive entre les salariés, les managers, les équipes MOA RH et les équipes Contrat de Travail des Unités Services Régionaux.

Il a vocation à être l'unique point d'entrée de toutes les demandes écrites relatives au contrat de travail.

Le dossier, présenté au sein de la Délégation Spéciale, expose l'impact du déploiement du Gestionnaire d'affaires sur les différents utilisateurs : salariés, managers et MOA RH, ainsi que les modalités d'accompagnement envisagées.

Aujourd'hui, selon la Direction, l'actuel Portail RH ne répond plus aux exigences métier des utilisateurs.

Le choix d'ENEDIS et de GRDF s'est porté sur l'achat d'un outil existant sur le marché et éprouvé par d'autres entreprises ; PeopleDoc en est l'éditeur français.

Parmi les améliorations de ce Gestionnaire d'Affaires, la Direction met en avant des gains notables en termes de qualité de service, de temps pour l'ensemble des utilisateurs et un environnement moderne pour faciliter le travail managérial en lien avec l'Opérateur RH.

En ce qui concerne le déploiement de l'acculturation de l'outil, les équipes MOA RH porteront l'information auprès des managers, charge à eux de le présenter à leurs équipes.

Positionnement de FO Énergie et Mines sur ce dossier.

À l'issue de la présentation, FO Énergie et Mines est intervenue sur la teneur du document. En effet, ce dossier, dont nous avons déjà eu l'occasion d'échanger respectivement au sein des deux entreprises, n'a été agrémenté d'aucune évolution par rapport aux attentes que nous avons formulées.

Le déploiement d'un Gestionnaire d'Affaires, en remplacement de l'actuel portail RH, sera réalisé par un outil, édité par « PeopleDoc », dont nous n'avons, à ce jour, toujours aucune information ni sur le financement ni sur le coût.

De plus, FO Énergie et Mines s'étonne également de l'absence d'informations de l'impact de l'outil sur l'emploi et les conditions de travail des salariés Gestionnaires du Contrat de Travail.

Également, aucun des avis émis dans les différents CHSCT et CE USR n'est joint au document.

En somme, pour FO Énergie et Mines, la présentation est en fait une simple plaquette de communication, mais en aucun cas un dossier traité à la maille de la Délégation Spéciale.